5 PÔLES
EXPERTS ET COMPLÉMENTAIRES
73 AGENTS
dont 1 agent d'accueil pour la MJD et 52 agents pour l'EEA
PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
MJD
PÔLE GEMAPI
PÔLE CULTURE
PÔLE TRANSPORTS SCOLAIRES
PÔLE SERVICES SUPPORTS
ECO-MOBILITÉ
Promouvoir, sensibiliser, développer, exploiter, gérer des services liés à l'éco-mobilité ou toutes autres solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.
POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES
Gérer les politiques environnementales et climatiques.
AGRICULTURE
• Accompagner, encourager le développement des filières agricoles et promouvoir ce secteur à l'échelle de la vallée. • Apporter un soutien aux structures collectives et aux organisations agricoles. • Le SPM est propriétaire de l'abattoir Maurienne.
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
Exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du SPM, la compétence GEMAPI comme prévu à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.
Le SPM est reconnu EPAGE.
JEUNESSE
Financer la Mission Locale Jeunes de Maurienne et désigner ses représentants dans les organes de la MLJ.
• ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
• DÉVELOPPEMENT CULTUREL
• PATRIMOINE
TOURISME
Apporter un soutien aux structures collectives touristiques dont l'objet concerne l'ensemble de la vallée.
POLITIQUES CONTRACTUELLES
Études, programmation, animation, gestion et évaluation des procédures contractuelles concernant l'intérêt du territoire.
INDUSTRIE ARTISANAT COMMERCE
Apporter un soutien aux structures collectives de développement économique.
TRANSPORT SCOLAIRE
Le SPM est autorité organisatrice de second rang du transport scolaire. À ce titre, il définit l'étendue et les modalités de mise en œuvre du service, dans le cadre d'une délégation de compétences de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
SCOT
Élaborer, mettre en œuvre, suivre, évaluer, modifier et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).